

**SNPMEN**



## **Retrait des ordonnances**

Le SNPMEN-FO a pris connaissance du texte des ordonnances visant le Code du Travail. Il en ressort notamment que :

**Le champ de protection des salariés par la loi à travers le Code du Travail se réduirait à pratiquement rien** au profit des accords d'entreprise qui, de fait, pourront déroger non seulement aux dispositions du Code, mais à celles des accords de branche dans tous les domaines, ce qui ouvre la porte une mise en concurrence sans frein des salariés entre eux au bénéfice des employeurs.

**Les licenciements seraient grandement facilités** par la suppression d'un certain nombre de garde-fous, y compris pour les licenciements abusifs.

**La précarité se généraliserait** comme en témoigne l'extension du contrat dit « de chantier », véritable instrument de destruction du CDI qui pourrait désormais être limité à la période de réalisation d'une mission.

**Les moyens dont disposent les organisations syndicales pour assurer la défense des intérêts des salariés seraient considérablement réduits** avec la fusion des institutions représentatives du personnel, avec la possibilité pour l'employeur de désigner son interlocuteur dans les entreprises de moins de 50 salariés et celle d'avoir recours au référendum pour contourner les organisations syndicales dans les autres.

Et, ne nous y trompons pas, les fonctionnaires sont tout aussi concernés que les salariés du privé par cette offensive globale contre tous les acquis garantissant des protections face aux employeurs au moment où le gouvernement annonce 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires, dont 50 000 dans la Fonction publique d'Etat et peut-être 20 000 pour les seuls administratifs de l'EN, des coupes budgétaires de 79 M€ sont pratiquées sur le budget de l'EN et 331 sur l'Enseignement supérieur, une valeur du point d'indice qui resterait bloquée alors qu'est programmée la hausse de 1,7 % de la CSG, le rétablissement du jour de carence, la mise en cause de notre régime de retraite et des bases mêmes de la Sécurité sociale. Tout cela en jetant à la rue près de 150 000 « contrats aidés » qui assurent des tâches indispensables dans les écoles, les communes et les services publics en général.

**Avec les ordonnances, il ne s'agirait pas simplement d'une aggravation de la situation existante. Il ne resterait rien de toutes les protections, même les plus basiques, acquises par les salariés. Une exigence s'impose alors : retrait des ordonnances et abrogation de la loi El Khomri que ces ordonnances prolongent.**

**L'Union Départementale FO de Paris appelle à participer à la manifestation du 12 septembre à 14h Place de la Bastille. Pour sa part, le SNPMEN-FO a décidé de s'y rendre avec tous les collègues de la centrale qui le souhaitent pour porter ces revendications.**

## **Retrait des ordonnances.....abrogation de la loi El Khomri**

*La FNEC-FP-FO a déposé un préavis de grève pour la journée du 12 septembre*

S.N.P.M.E.N -FO pièce 523 110 rue de Grenelle 75007 Paris  
tél. 01.55.55.34.02 m l. : [fosnpmen@education.gouv.fr](mailto:fosnpmen@education.gouv.fr)